

ELECTIONS AU SEIN DU CBC BOURGOGNE CHAMPAGNE Pour neutraliser l'action des élus CGT la Direction organise une « magouille » électorale.

La Direction vient de prendre l'initiative d'organiser le 2^{ème} tour des élections professionnelles qu'elle avait refusé d'effectuer en novembre 2005. En effet, la totalité des sièges n'avaient pas été pourvus ni au C.E., ni au D.P.

Lors des élections en 2005, M. Rondeau, ex-Président du CBC avait tout mis en œuvre, avec la complicité du délégué syndical CGC et des délégués libres, pour faire en sorte que la CGT ne soit pas majoritaire au sein des instances. Pour faire barrage à la CGT, la CGC, n'ayant pas suffisamment de candidats sur sa liste, a présenté des candidatures libres, alors que la loi laisse cette possibilité exclusivement au 2^{ème} tour.

De plus, **alors que 4 sièges n'avaient pas été pourvus au 1^{er} tour, M. Rondeau a préféré laisser la situation en l'état et a refusé d'organiser un 2^{ème} tour, comme le prévoit la loi, pour éviter que des candidats CGT puissent occuper les postes restés vacants.**

Face à cette situation, la CGT a formulé une contestation devant les tribunaux et a obtenu gain de cause devant la Cour de Cassation. La Cour a confirmé que la Direction aurait dû procéder à un 2^{ème} tour électoral et l'a **condamnée à payer 2 500 € de dommages et intérêts à la CGT.**

La Cour de Cassation a renvoyé l'affaire devant le **Tribunal d'Instance de Beaune le 22 mars 2007**, pour entériner les modalités d'applications du jugement.

Sans attendre la décision du Tribunal, M. Caisson, nouveau Président du CBC, sous la houlette de la Direction Canon France, a décidé d'organiser en catastrophe un 2^{ème} tour électoral ! Il n'a même pas négocié un protocole d'accord électoral avec les délégués syndicaux et a fixé unilatéralement la **date des élections au 29 mars 2007.**

Nous avons demandé à M. Caisson d'attendre la décision du tribunal avant de procéder à ces élections et demandé également le remplacement des postes laissés vacants suite à la démission de M. Raclot. **Bien entendu celui-ci a refusé catégoriquement !**

Après avoir bafoué les dispositions légales et provoqué une carence qui a conduit les instances du CBC BC à fonctionner avec la moitié des membres pendant un an et demi, la Direction précipite aujourd'hui les élections, par crainte de subir une décision plus contraignante du Tribunal de Beaune.

La fin justifie les moyens

Pour comprendre la motivation de la Direction, il faut rappeler que Canon Europe exige de ses filiales une plus grande rentabilité. Pour atteindre cet objectif et augmenter les profits du groupe, la Direction



La Direction est pour le dialogue social...



M. Chrétien, DRH Canon

doit réduire ses coûts et est prête à remettre en cause les acquis sociaux et à détourner la loi, ce qui conduit à des affrontements avec les instances.

Dans ce contexte et malgré la filialisation, la CGT a réussi à maintenir le statut des salariés et la cohésion sociale au sein de l'UES Canon. D'ailleurs, les salariés conscients de cette réalité et des enjeux, ont placé la CGT majoritaire dans la quasi-totalité des établissements lors des dernières élections, lui donnant ainsi **les moyens d'exercer un contre-pouvoir face à la Direction**.

La Direction a neutralisé l'action des instances locales sur le CBC BC

Aujourd'hui, la Direction du CBC BC est prête à utiliser toutes les « magouilles » pour éviter que la CGT soit majoritaire au sein des instances. Elle a réussi, avec la complicité de certains représentants du personnel de l'établissement, à neutraliser l'action des instances locales en abusant le personnel lors des élections de 2005.

En effet, M. Gimenez, secrétaire actuel du C.E., n'a pas eu de scrupules en tant que délégué libre, à se présenter sur les listes CGC pour être sûr d'être élu au 1^{er} tour. Si M. Gimenez se réclame être « sans étiquette » syndicale, ses actes permettent de déterminer aujourd'hui quelles sont ses positions politiques.



Force est de constater qu'il s'oppose **activement** aux actions de la CGT et soutient les orientations de la Direction. Pour éviter qu'un élu CGT puisse siéger au CCE et défendre les intérêts du personnel du CBC BC, **M. Gimenez s'est fait élire membre du CCE mais n'a participé à aucune réunion**.

Autres anecdotes, il s'est offusqué de la régularisation de salaire des commerciaux, reprochant à la CGT d'avoir obligé l'entreprise à respecter la loi et à verser 750 000 € de rattrapage au personnel concerné.

De même, lors de la présentation au C.E. relative au projet de déploiement d'Oracle, il est le seul élu au sein des 10 établissements à avoir émis un avis favorable, alors que la procédure n'est pas officiellement engagée... Il a pris cette position sans connaître les conséquences de la mise en œuvre de ce projet pour le personnel. Il faut rappeler que le CCE a obtenu du TGI, que la Direction soumette un projet précisant quels seraient les impacts au niveau de l'emploi et des conditions de travail.

A peine élu, il a dénoncé les accords de gestion passés avec le CCE, sans procéder à un référendum, comme il s'y était engagé. Sans doute n'a-t-il pas voulu prendre le risque de demander l'accord du personnel ! Il maintient cette position aujourd'hui encore, **alors que plus de la majorité du personnel du CBC BC a exprimé, lors d'une consultation en juin 2006, son souhait de voir maintenir les accords de gestion avec le CCE**.

Son objectif, à travers « l'autonomie » du C.E., n'est pas d'amener « un plus » au niveau social **mais d'éviter d'apporter une subvention au CCE** qui, hormis le financement des activités sociales, permet de recourir à des experts et des avocats pour défendre les intérêts du personnel.

Qui va défendre les intérêts du personnel du CBC BC ?

La Direction a pris la responsabilité d'engager le processus électoral sans attendre la décision du Tribunal de Beaune. Cette situation nous contraint à déposer des listes de candidats, sachant que le Tribunal peut, dans son verdict remettre en cause les élections.

La CGT a déposé une liste de candidats au C.E. et au D.P. Pour sa part, la CGC n'en a présenté aucune. C'est sans surprise, que nous avons vu une liste de candidats « sans étiquette » être déposée par M. Gimenez. Il présente les mêmes candidats figurant sur la liste CGC en novembre 2005 et qui sont actuellement, à une exception près, élus au C.E. Ainsi, il espère faire barrage à la CGT et priver les salariés du CBC **d'une représentativité du personnel digne de ce nom**.

A constater que seuls les élus CGT se sont battus pendant plus d'un an et demi pour que les postes vacants soient pourvus au sein des instances afin qu'elles puissent remplir leurs missions. Mais cela ne dérangeait pas M. Gimenez, et pour cause !

Le personnel du CBC va donc élire des représentants du personnel. Il va sans dire que les salariés peuvent décider de confirmer l'équipe actuelle de M. Gimenez ou voter pour les candidats CGT.

Ce vote aura d'autant plus d'importance que les membres seront élus pour trois ans et que leur mission sera importante compte tenu que l'entreprise s'apprête à mettre en œuvre un grand nombre de projets susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur l'emploi et les conditions de travail : déploiement d'Oracle, sous-traitance de la maintenance technique, remise en cause du pay-plan des commerciaux, etc.

Au-delà de la sympathie ressentie à l'égard des candidats qui se présentent à vous aujourd'hui, il faut savoir que la défense des intérêts du personnel **nécessite des compétences, de l'expérience syndicale et un engagement**. La CGT Canon depuis plus de 30 ans, œuvre dans l'entreprise et a su mettre en place un patrimoine social et des acquis dont tout le personnel de l'UES bénéficie aujourd'hui. Les préserver nécessite des interventions ou actions permanentes pour éviter que la Direction ne les remette en cause.

**Pour la défense de vos intérêts,
Pour être représenté efficacement,
Votez pour les candidats CGT.**

